Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, CONCERNANT LES SUPERFICIES MINIMALES DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS LA ZONE H-104 AFIN DE PERMETTRE LES MINIMAISONS

Ce règlement a fait l'objet d'une procédure d'enregistrement de tenue de registre pour participer à un référendum et qu'aucune signature n'a été déposé.

Par conséquent, lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le Conseil a adopté le règlement numéro 2020-04 modifiant le règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage concernant les superficies minimales des bâtiments principaux dans la zone H-104 afin de permettre les minimaisons.

Les membres du conseil ayant en main le règlement, il y aura dispense de lecture.

Le règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca .

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 8e jour du mois de décembre 2020.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière